PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

STRATÉGIE
DE PRÉVENTION ET
DE LUTTE CONTRE
LA PAUVRETÉ

Commissaire à la lutte contre la pauvreté
Préfecture de la région Occitanie

Éric Pélisson

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

DREETS Occitanie

Appel à projets 2021
Actions des groupes de travail et des acteurs

Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté BOP 304 action 19

Comme en 2020, des crédits de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté sont consacrés au financement ou cofinancement de projets portés par les différents groupes de travail de la conférence régionale et leurs acteurs.

Les projets présentés doivent naturellement s'inscrire pleinement dans les priorités définies par la stratégie mais aussi présenter une dimension expérimentale ou inspirante.

Les thématiques sont celles des 17 groupes de travail de la stratégie régionale (Voir liste en annexe 1). Les actions prioritaires sont celles définies par le Commissaire ou les groupes de travail, figurant en annexe 2.

Le plancher de subventions est de 5 000€ pour les associations n'ayant pas de salariés et de 15 000 € pour les associations ayant des salariés et les autres organismes. Le plafond de subvention est de 100 000€. Cependant, pour les projets supérieurs à 50 000 €, un cofinancement sera exigé (sans pourcentage minimal) et pour les projets supérieurs à 80 000 € ce cofinancement sera au moins de 30%.

L'attention des porteurs de projets est attirée sur le fait que ces financements ne sauraient avoir de caractère récurrent. En effet, la stratégie de lutte contre la pauvreté vient en complément, et non en substitution, des financements de droit commun des financeurs habituels. Par conséquent les actions qui seront financées doivent avoir un caractère innovant, démonstrateur, expérimental, transformant ou méthodologique ou correspondre à un besoin ponctuel mais avec un effet certain en termes d'impact.

Peuvent déposer un dossier, les organismes publics et privés, notamment les associations régies par la loi 1901, les associations habilitées à l'aide alimentaire, les collectivités territoriales, les opérateurs de l'État. Des collectifs, par exemple les groupes de travail eux-mêmes, peuvent présenter un dossier, mais aux plans juridique et comptable il convient de désigner un seul organisme porteur.

1- Calendrier

Au plus tard le dimanche 3 octobre à 23 heures 59 via la plate-forme Démarches simplifiées.

S'agissant d'actions qui doivent mettre en œuvre les feuilles de route des groupes de travail (GT) de la stratégie en région Occitanie, l'avis des GT peut être sollicité en amont par les porteurs.

Pour les projets portant sur une action départementale ou infra départementale, les DDETS - PP seront amenées à formuler un avis sur le projet. Au cours de cette phase, l'expertise d'autres partenaires pourra être recherchée en tant que de besoin (Rectorat, ARS...), les porteurs du projet pourront être sollicités pour des compléments d'information.

A l'automne, à une date qui sera communiquée ultérieurement, les porteurs du projet seront informés de la décision relative à leur projet. Une convention sera établie entre le préfet (ou son représentant) et la structure porteuse. Les crédits seront notifiés et versés avant le 31 décembre 2021. L'action devra être réalisée au cours de l'année 2022 et le bilan adressé avant le 31 mars 2023 (voir infra) aux deux mêmes adresses mail mentionnées plus haut, ainsi que, pour les dossiers de dimension départementale ou infra départementale, à votre correspondant habituel de la DDETS de votre département.

2- Présentation du projet

Le dossier de présentation du projet est à compléter sur démarches simplifiées via le lien ci-après : **https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/depot-de-candidature-appel-a-projets-regional-2021**

Il reprend les éléments suivants :

- Intitulé du projet et identification de la thématique (nom et numéro du GT) à laquelle il se rattache ;
- Identification du ou des porteur(s) du projet (personne(s) morale(s) et physique(s)) et des partenaires associés ; coordonnées de la personne responsable ;
- Description synthétique du projet et annexes descriptives le cas échéant ;
- Calendrier de mise en œuvre du projet (ce calendrier ne saurait excéder un démarrage après le 31 décembre 2022 et un achèvement de réalisation après le 31 décembre 2023) ;
- Plan de financement détaillé faisant apparaître les éventuels autofinancement et cofinancements ;
- Modalités d'évaluation des résultats visés au regard des objectifs de l'action ; une attention particulière devant être accordée à l'éventuel impact sur les bénéficiaires (à définir) ;
- Actions de communication envisagées ; une attention particulière étant accordée à la réalisation de formats vidéo courts en vue d'alimenter une chaine youtube de la stratégie en région.

3- Critères et modalités de sélection des projets

Les projets transmis à la DREETS Occitanie feront l'objet d'une instruction par les services régionaux et départementaux, avec avis des groupes de travail de la stratégie. A l'issue de cette instruction, une proposition de classement des projets sera transmise au commissaire à la lutte contre la pauvreté. Ce dernier soumettra à la validation du préfet de région et à la déléguée interministérielle à la lutte contre la pauvreté la liste des projets retenus.

Une partie de l'enveloppe Commissaire sera accordée aux projets répondant à l'un ou plusieurs des critères suivants :

- Echelle régionale ou interdépartementale du projet ;
- Lutte contre la pauvreté en milieu rural ;
- Soutien aux associations constituées uniquement de bénévoles (sans salariés).

Les principaux critères de sélection des projets sont les suivants :

- Rattachement aux priorités définies au titre de 2021 (Cf. supra) ;
- Mise en œuvre des feuilles de route des groupes de travail de la stratégie (cf. annexes 1 et 2 infra) ;
- Caractère transformant, innovant ou modélisant du projet ;
- L'engagement éventuel de financeurs potentiels à examiner la pérennisation de l'action au vu de son évaluation ;
- Si pertinent, impact sur les populations ciblées (à définir précisément).

En outre, l'instruction portera classiquement sur les critères de qualité intrinsèque du projet :

- Capacité des porteurs à mener le projet ;
- Robustesse du plan de financement ;
- Qualité du dispositif d'évaluation.

Enfin, s'agissant des projets de périmètre départemental ou infra départemental, une priorisation sera réalisée par les services de l'Etat à partir des contextes locaux.

4- Engagement des porteurs de projet

Les porteurs de projet sélectionnés s'engagent à faire mention du soutien de l'État – Stratégie pauvreté dans toutes les actions de communication ou de promotion relatives au projet et notamment sur tous les supports écrits, numériques ou audiovisuels.

Ils s'engagent en outre à transmettre un rapport d'exécution du projet une fois celui-ci achevé. Ce rapport d'exécution contient notamment un bilan financier. Il lui est annexé tous documents annexes utiles, ainsi que, dans toute la mesure du possible, copie de coupures de presse, photographies illustrant la réalisation et vidéo courte (moins de 3 minutes) en vue de valorisation de l'action sur une chaine youtube dédiée.

Pour tout renseignement, les candidats peuvent s'adresser au commissaire à la lutte contre la pauvreté placé auprès du préfet de la région Occitanie par mail uniquement (eric.pelisson@dreets.gouv.fr).

Pour plus d'informations :

- eric.pelisson@dreets.gouv.fr
- laurence.coulon@dreets.gouv.fr

Le message d'envoi doit être libellé comme suit : AAP 2021 – Commissaire – SNPLP

Annexe 1 : Liste des 17 groupes de travail

Groupe de travail

1 - Accueil du jeune enfant

2 - Formation des professionnels de la petite enfance

3 – Animation de la vie sociale, parentalité, centres sociaux dans les QPV

4 - Hébergement - logement

5 – Alimentation

6 - Santé

7 - Réussite scolaire et lutte contre la reproduction sociale de la pauvreté

8 - Obligation de formation

9 – Lutte contre les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance

10 - Parcours d'insertion des publics éloignés de l'emploi

11 – Accompagnement des publics éloignés de l'emploi

12 – Accès aux droits

13 - Formation professionnelle du travail social

14 – Participation des personnes concernées

15 - Mobilisation des entreprises

16- Pauvreté en milieu rural

17-Connaissance de la pauvreté et de la lutte contre la pauvreté

Annexe 2 : Priorités de l'appel à projets en vue de déploiement des feuilles de route des GT

Priorités méthodologiques* :

Actions relatives à la capitalisation des actions conduites en région : annuaires dynamiques des acteurs et actions, cartographies, actions de formation des acteurs, actions destinées à partager une culture commune de la lutte contre la pauvreté, actions de capitalisation des bonnes pratiques et d'examen des conditions de leur transférabilité, actions d'évaluation, organisation de webinaires ou d'événementiels en vue de mobiliser les acteurs et partager les bonnes pratiques, actions d'animation de collectifs d'acteurs.

Priorités sectorielles :

Les actions des conventions départementales et métropolitaines de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE), qui ont représenté, en 2020, 85% des crédits de la stratégie en région Occitanie, étant financées par ailleurs, les actions de ces collectivités ne seront pas prioritaires, afin de privilégier les initiatives associatives. C'est pourquoi l'accent n'est pas mis sur les GT qui correspondent aux actions mises en œuvre via les CALPAE (GT 9, 10, 11 et 13 notamment). Cependant, sont les bienvenus les actions de capitalisation des bonnes pratiques de ces collectivités, les échanges d'expériences, les évaluations de thématiques communes, à leur initiative ou avec leur soutien express, qu'il s'agisse des actions socle - lutte contre les sorties sèches de l'ASE, travail social (premier accueil social inconditionnel de proximité, référents de parcours, formation des travailleurs sociaux), accompagnement et insertion des publics éloignés de l'emploi – ou les actions dites d'initiative départementale. Les actions proposées devront être représentatives d'un échantillon significatif de départements ou des 3 métropoles.

---

* Les priorités méthodologiques doivent être comprises par thématique des 17 groupes de travail ou groupes homogènes de thématiques. Elles ont pour but de contribuer au déploiement de la stratégie dans sa prochaine version quinquennale, de constituer des collectifs des acteurs et de partager une culture commune. Ces actions ont pour objectif de soutenir et relayer l'action du Commissaire et de structurer la stratégie en région en fédérant les acteurs. Ces actions n'ont pas pour objectif de soutenir l'action de fédérations ou de collectifs déjà organisés, mais de soutenir des dynamiques collectives interfédérations, ouvertes à tous, interdisciplinaires ou intersectorielles. Par conséquent, seront particulièrement appréciés les dossiers qui, bien que portés juridiquement et comptablement par une structure, émaneront de collectifs larges y apportant leur contribution ou leur soutien ou s'adresseront à des collectifs larges.

Les productions réalisées donneront lieu à un droit illimité d'accès et d'usage ou de participation au Commissaire et aux services de l'Etat engagés dans la stratégie, qui sera défini d'un commun accord dans la convention. Leur mise à jour éventuelle devra avoir été réfléchie pour éviter leur obsolescence.

De la même manière, certains groupes de travail ne se sont plus réunis depuis novembre 2019 et n'ont pas produit de feuille de route. Une réflexion est engagée sur la meilleure manière de conduire les thématiques concernées, par une relance du GT, un COPIL annuel des acteurs ou un groupe de travail ad hoc sur un aspect ou un autre de la thématique, par exemple. Il en va ainsi des GT 4, 5 et 9. En l'absence de feuille de route des GT, les actions financées correspondront aux priorités méthodologiques formulées supra.

Au demeurant, plusieurs thématiques ont donné lieu à des appels à projets spécifiques, bien que le GT concerné ne se soit plus réuni, comme la formation de la petite enfance (GT2) ou l'obligation de formation (GT8) qui a bénéficié de crédits de la DREETS devant faire l'objet d'une première évaluation avant renforcement. De la même façon, les actions financées correspondront aux priorités méthodologiques formulées supra.

S'agissant des GT qui ont produit des feuilles de route, outre les priorités méthodologiques susmentionnées, sont attendus des projets mettant en œuvre lesdites feuilles de route, et en l'espèce :

GT1 : Petite enfance

- dispositifs innovants d'accueil de jeunes enfants en situation de handicap ;

- dispositifs innovants d'accueil de jeunes enfants de familles précaires ;

GT3 : Animation de la vie sociale

- actions nouvelles de formation des référents famille et des professionnels de la pauvreté ou de modélisation d'un projet familles ;

- études de faisabilité de centre social ou EVS dans les QPV et ZRR non couverts ;

- actions nouvelles de soutien à la parentalité ;

GT6 : Santé

- actions de renforcer de la coordination des différentes interventions des services de PMI, des médecins libéraux et du service de santé de l'éducation nationale ;

- actions de renforcement de l'accès aux droits et services de santé des publics les plus précaires, en articulation avec le PRAPS ;

GT7 : Réussite scolaire

- actions contribuant à l'accès à l'école des enfants des populations les plus précaires ;

- actions visant à ouvrir l'école aux parents et permettre aux parents en situation de pauvreté de s'investir dans la réussite scolaire de leurs enfants ;

- identification, cartographie et qualification des actions d'égalité des chances ;

- actions innovantes visant à lutter contre l'absentéisme scolaire ;

GT10-11 fusionnés : Insertion et accompagnement des publics éloignés de l'emploi

- état des lieux des offres d'accompagnement ;

- actions visant à favoriser l'inter-connaissance des acteurs, des besoins, des dispositifs ;

GT12 : Accès aux droits

- actions de soutien aux Points Conseil Budget (PCB) : production d'outils à destination des PCB ; promotion du coffre-fort numérique des publics précaires ; évaluation des publics accueillis par les PCB ; définition d'une stratégie partagée et production d'outils et supports de communication à destination des publics cibles ;
- réalisation carte mentale de l'accès aux droits en vue de mutualisation entre acteurs ;
- cartographie et évaluation de la complémentarité des lieux d'accueil social et d'information (MSAP / MFS / MDS / Autres…) ;
- identification des bonnes pratiques en matière de datamining (échanges de données) à caractère social entre services publics ou assimilés ;
- identification et évaluation des actions de lutte contre le non-recours au droit en région Occitanie en vue de production de bonnes pratiques ;

GT14 : Participation des personnes concernées

- conception et mise en œuvre d'une action de formation des référents « participation » des GT ;
- identification et évaluation des démarches de participation dans les CALPAE ; identification et évaluation des démarches de participation dans les actions financées sur AAP par la stratégie régionale de lutte contre la pauvreté ;
- rédaction d'un cahier des charges pratique sur la mise en œuvre de la participation des personnes concernées / usagers du service public à tous les stades de l'action publique, de sa conception à son évaluation ;

GT15 : Mobilisation des entreprises

- recherche-action « valorisation des soft-skills et compétences transversales en région Occitanie » sur des sites expérimentaux ;
- recherche-action « valorisation de la mise en situation professionnelle et immersion en vue de rapprocher demandeurs d'emploi et entreprises » sur des sites expérimentaux ;
- actions de mobilisation massive et d'accompagnement des entreprises dans l'insertion, l'inclusion et la lutte contre la pauvreté ;

GT16 : Lutte contre la pauvreté en milieu rural

- actions d'aide à la mobilité solidaire en milieu rural : auto-écoles solidaires, garages solidaires, plates-formes d'aide à la mobilité, etc. (amorçage ou aide ponctuelle au déploiement) ; actions globales de levée des freins à l'insertion professionnelle en milieu rural ; réalisation d'outils et supports de mise en visibilité des actions existantes de soutien à la mobilité en vue d'insertion sociale et professionnelle en milieu rural ;
- actions de lutte contre l'isolement social des personnes pauvres en milieu rural ;
- actions de soutien à l'ouverture des choix en vue des études supérieures des élèves de lycée de milieu rural ;
- actions d'aide à l'installation professionnelle de migrants en milieu rural ;
- actions de rapprochement des offres d'emploi et des recherches d'emploi en milieu rural ;

GT17 : Connaissance de la pauvreté et de la lutte contre la pauvreté

- étude prospective régionale sur les effets sur la pauvreté des enjeux de développement durable et du changement climatique : risques et leviers d'action ;
- étude sur les informations, études et indicateurs utiles aux acteurs mobilisés dans la lutte contre la pauvreté en région Occitanie : étude de besoins et réalisation d'un tableau de bord ;
- étude sur les leviers de communication et production de supports de communication et formation en réponse aux préjugés et stéréotypes sur les pauvres et la pauvreté ;
- conception et organisation d'un colloque universitaire sur une thématique de lutte contre la pauvreté ;
- action de mobilisation et participation de jeunes à la production d'un état des lieux de la pauvreté chez les jeunes d'Occitanie.